



## Compte rendu de la Réunion du Comité Syndical du SISPEC du 20 août 2019

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du Syndicat, le vingt août 2019, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL, assurant la présidence par intérim suite au décès du Président en fonction Alain FAUCUIT.

**Date de la convocation :** 13 août 2019

**Date de l'affichage :** 13 août 2019

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres présents :** 18

**Etaient présents :** MERCIER Jean-Claude, SARMEJEANNE Evelyne, BORELLY Jacques, CAMUS Alain, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, PASCAL Florent, TOUREL Jean-Luc, FAUCUIT Georges, LAPIERRE Marie-Jeanne, MICHEL Jean-Marc, PLATON Géraldine, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, COULANGE François, ROGIER Olivier, GIRARD Hervé, LHOTE Alain,

**Etaient excusés :** THIBON Hubert (pouvoir à Marie-Jeanne LAPIERRE)

**Etaient absents :**

**Secrétaire :** ROGIER Olivier

A la mémoire d'Alain FAUCUIT, une minute de silence est observée par les membres de l'Assemblée en début de séance.

### **Objet : PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL ET DE L'ELECTION DU PRESIDENT, DES VICES-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU (CS201908001)**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL, Président par intérim suite au décès du président en fonction Mr Alain FAUCUIT, qui, à l'appel nominal des délégués désignés par les Conseils Municipaux des Communes adhérentes, a déclaré installer :

MERCIER Jean-Claude, SARMEJEANNE Evelyne, BORELLY Jacques, CAMUS Alain, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, PASCAL Florent, TOUREL Jean-Luc, FAUCUIT Georges, LAPIERRE Marie-Jeanne, MICHEL Jean-Marc, PLATON Géraldine, THIBON Hubert, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, COULANGE François, ROGIER Olivier, GIRARD Hervé, LHOTE Alain, dans leur fonction de Conseillers Syndicaux.

### **ELECTION DU PRESIDENT**

Mr Alain LHOTE, délégué le plus âgé, a présidé la séance en vue de l'élection du Président.

Mr Olivier ROGIER, délégué le plus jeune, est nommé secrétaire de séance.

Mme Evelyne SARMEJEANNE et Mme Géraldine PLATON sont désignées assesseurs.

Le Président de séance fait connaître à l'assemblée les règles applicables à l'élection du Président. Celles-ci sont identiques à celles prévues pour les Conseils municipaux aux articles L.5211-2 et L.2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ; l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Président du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes

Monsieur MANIFACIER Christian et Monsieur MICHEL Jean-Marc se portent candidats.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

Il est procédé au vote. Chaque membre de l'assemblée, à l'appel de son nom, est invité à déposer un bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19  
Bulletins blancs ou nuls : 1

Ont obtenu :  
Mr MANIFACIER Christian : 5 voix  
Mr MICHEL Jean-Marc : 13 voix

Mr MICHEL Jean-Marc est élu Président du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes et a été immédiatement installé.

**Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.**

**Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.**

**Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.**

**Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le syndicat disposait, à ce jour, de trois vice-présidents.**

**Au vu de ces éléments, le comité syndical a fixé à quatre (11 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention) le nombre des vice-présidents.**

#### ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Il est fait appel des candidatures pour le poste de premier Vice-président du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes.

Monsieur MERCIER Jean-Claude se porte candidat.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

Il est procédé au vote. Chaque membre de l'assemblée, à l'appel de son nom, est invité à déposer un bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19  
Bulletins blancs ou nuls : 2

A obtenu :  
Mr MERCIER Jean-Claude : 17 voix

Mr MERCIER Jean-Claude est élu 1er Vice-Président du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes et a été immédiatement installé.

#### ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Il est fait appel des candidatures pour le poste de deuxième Vice-président du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes.

Monsieur CAMUS Alain se porte candidat.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

Il est procédé au vote. Chaque membre de l'assemblée, à l'appel de son nom, est invité à déposer un bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19  
Bulletins blancs ou nuls : 2

A obtenu :  
Mr CAMUS Alain : 17 voix

Mr CAMUS Alain est élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes et a été immédiatement installé.

### ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Il est fait appel des candidatures pour le poste de troisième Vice-président du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes.

Monsieur COULANGE François se porte candidat.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

Il est procédé au vote. Chaque membre de l'assemblée, à l'appel de son nom, est invité à déposer un bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs ou nuls : 1

A obtenu :

Mr COULANGE François : 18 voix

Mr COULANGE François est élu 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes et a été immédiatement installé.

### ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Il est fait appel des candidatures pour le poste de quatrième Vice-président du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes.

Aucune candidature n'est déclarée.

Le poste de quatrième Vice-Président n'est pas pourvu.

**Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le syndicat disposait, à ce jour, de quatre membres du bureau.**

**Au vu de ces éléments, le comité syndical a fixé à quatre (à l'unanimité) le nombre de membres du bureau.**

### ELECTION DU PREMIER MEMBRE DU BUREAU

Il est fait appel des candidatures pour le poste de premier membre du bureau du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes.

Monsieur LHOTE Alain se porte candidat.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

Il est procédé au vote. Chaque membre de l'assemblée, à l'appel de son nom, est invité à déposer un bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

A obtenu :

Mr LHOTE Alain : 19 voix

Mr LHOTE Alain est élu membre du bureau du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes et a été immédiatement installé.

### ELECTION DU DEUXIEME MEMBRE DU BUREAU

Il est fait appel des candidatures pour le poste de deuxième membre du bureau du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes.

Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques se porte candidat.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

Il est procédé au vote. Chaque membre de l'assemblée, à l'appel de son nom, est invité à déposer un bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

A obtenu :

Mr ARAKELIAN Jean-Jacques : 19 voix

Mr ARAKELIAN Jean-Jacques est élu membre du bureau du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes et a été immédiatement installé.

#### ELECTION DU TROISIEME MEMBRE DU BUREAU

Il est fait appel des candidatures pour le poste de troisième membre du bureau du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes.

Monsieur PASCAL Florent se porte candidat.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

Il est procédé au vote. Chaque membre de l'assemblée, à l'appel de son nom, est invité à déposer un bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

A obtenu :

Mr PASCAL Florent : 19 voix

Mr PASCAL Florent est élu membre du bureau du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes et a été immédiatement installé.

#### ELECTION DU QUATRIEME MEMBRE DU BUREAU

Il est fait appel des candidatures pour le poste de quatrième membre du bureau du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes.

Monsieur MANIFACIER Christian se porte candidat.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

Il est procédé au vote. Chaque membre de l'assemblée, à l'appel de son nom, est invité à déposer un bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

A obtenu :

Mr MANIFACIER Christian : 19 voix

Mr MANIFACIER Christian est élu membre du bureau du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes et a été immédiatement installé.

#### **Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CS201908002)**

Considérant qu'à la suite des élections, il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Président, cette commission est composée de 3 membres du Comité Syndical élus par le comité.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, et à l'unanimité des membres présents,

DESIGNE

Président de la commission d'Appel d'Offres : Monsieur Jean-Marc MICHEL

Les délégués titulaires sont :

- Mr MERCIER Jean-Claude
- Mr ARAKELIAN Jean-Jacques
- Mr CAMUS Alain

Les délégués suppléants sont :

- Mr PASCAL Florent
- Mr COULANGE François
- Mr GIRARD Hervé

**Objet : DELEGATIONS CONSENTIES AU PRESIDENT PAR LE COMITE SYNDICAL (CS201908003)**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 5211-1, L 5211.2, L 2122-22, L 2122-23) prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale peuvent déléguer certains pouvoirs à leur Président.

Dans un souci de favoriser une bonne administration syndicale et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE pour la durée du présent mandat de confier au Président les délégations suivantes :

De passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget

**Objet : DELEGATIONS AU BUREAU (CS201908004)**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 5211-1, L 5211.2, L 2122-22, L 2122-23) qui prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale peuvent déléguer certains pouvoirs au Bureau Syndical à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux et tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du Compte Administratif,
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, donne délégation au Bureau Syndical pour :

- Prendre toute décision concernant les locations, aménagements et réparations des immeubles nécessaires au fonctionnement des services du SISPEC, (1 contre, 18 pour)
- Régler toutes les affaires relatives au personnel dans la limite des crédits ouverts au budget, (unanimité)
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget, (unanimité)
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget, jusqu'à 90 000 € ht, (1 abstention, 18 pour)

La délégation de passation de toutes conventions nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat est refusée (18 contre, 1 pour).

**Questions diverses :**

Mr MANIFACIER fait part de son mécontentement quant à l'avancée du schéma directeur qui accuse un retard de plus de 18 mois par rapport au calendrier initial.

A ce jour nous ne pouvons informer les communes des programmes de travaux prévus pour coordination avec les différents travaux programmés par les communes ou le service des routes.

Un débat s'en suit sur le travail confié aux bureaux d'études et du contrôle qui en est fait par le syndicat.

**Après les questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.**

Le Président du SISPEC,  
Jean-Marc MICHEL

